

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Réunion de la commission départementale

La prochaine réunion est programmée le Samedi 4 Juin 2022 à 9h45 au district.

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Demande de validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Replonges NNI 013200101 : validation effectuée par la ligue.

Meillonas NNI 012410101 : validation effectuée par la ligue.

Foissiat NNI 011630101 : validation effectuée par la ligue.

Levée d'une non-conformité majeure

- Attente d'une modification pour le terrain de Chaveyriat NNI 013430101.
- Attente d'une modification pour le terrain de Fareins NNI 011570101

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Installations de Saint Cyr sur Menthon :
 - NNI 013430101 : classement au niveau T6 jusqu'à l'échéance du 02/05/2032.
 - NNI 013430102 : rapport transmis à la ligue, en attente de décision.
- Installation de Foissiat NNI 011630101 : classement au niveau T4 jusqu' à l'échéance du 11/02/2029.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

Installations du complexe de Balignat et de Valserhône.

Pour la CDTIS : JF JANNET